

Renseignements pour le calcul de l'INDEMNITE DE PREPENSION (CBP58-02)

F8 - 02

date d'entrée en service

durée du préavis

date du début du préavis presté

date d'octroi de la première allocation de chômage

montant journalier de l'allocation de chômage

CALCUL DE L'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE DE PREPENSION

salaires mensuels bruts *

cotisation ONSS

montant imposable

précompte professionnel

salaires mensuels nets (arrondi au p supérieur)

indemnité de chômage (26 jours)

différence

50 % de la différence

Joindre : Attestation ONEM montant de l'indemnité de chômage

* le salaire brut de référence pour le calcul de la prépension, conformément à la CCT 17